



Les MNS en quête de territoire(s)

Fabien Camporelli

► To cite this version:

Fabien Camporelli. Les MNS en quête de territoire(s). 6ème Journées Spécialisées de Natation, Université de Lille; Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique, May 2019, Ronchin, France. pp.83-84. hal-04290585

HAL Id: hal-04290585

<https://hal.science/hal-04290585>

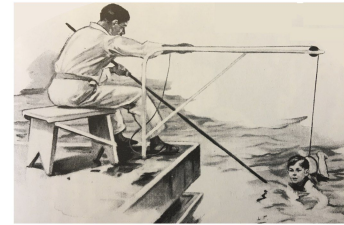
Submitted on 16 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

6^{èmes} Journées Spécialisées de Natation



LILLE
14 & 15 mai 2019

Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique

**Actes des 6^{èmes} Journées
Spécialisées de Natation**

Lille
Les 14 et 15 mai 2019

sous la direction de
François POTDEVIN, Fabien CAMPORELLI et Michel SIDNEY

Université de Lille

COMITE D'HONNEUR

Monsieur le Professeur Jean-Christophe CAMART

Président de l'Université Lille

Madame Murielle Garcin

Vice-Présidente de l'Université Lille en charge du sport

Monsieur Guillaume PENEL

Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et de l'EP

Monsieur le Professeur Patrick PELAYO

Grand ancêtre de l'Option Natation-Water-Polo

COMITE DE PATRONAGE

UNIVERSITE DE LILLE

FACULTE DES SCIENCES DU SPORT ET DE L'EP

ÉCOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

LILLE NORD DE FRANCE

LILLE RECHERCHE NATATION

PARTENAIRES DU CONGRES



Sommaire

CONFERENCES :

Damien CATTIN-VIDAL. L'entraînement du nageur d'eau libre spécialiste de 10 kilomètres.
.....p 23

Stephane LECAT. Diriger les équipes de natation eau libre françaises. Stratégies pour accompagner les nageurs à performer.....p 27

Patrick PELAYO. Le marathon en eau libre : de l'épreuve à la compétition. Continuités et ruptures dans l'épopée des traversées.....p 35

Robert STALLMAN. Kevin MORAN, Linda QUAN et Stephen LANGENDORFER.
Water Competence: What We Should Teach, Why, Where and How.....p 39

Juan Pablo VILLAS-BOAS. Understanding and measuring forces in swimming.....p 55

Xavier WOORONS. Intérêt d'un entraînement en hypoventilation volontaire pour optimiser la performance en natation.....p 69

COMMUNICATIONS :

Cyril ALBERTINI. Outil numérique et interventions de l'enseignant. Experimentation en natation de vitesse.....p 79

Franck BAUDOUX, Jean-Marc MONDINO et Catherine BOUCHEZ. L'Amandinois, un territoire au service du savoir nager.....p 81

Fabien CAMPORELLI. Le partage des eaux : les MNS en quête de territoire(s).....p 83

Didier CHOLLET. La transformation d'une brasse dissymétrique en brasse symétrique : justifications scientifiques.....	p 85
Etienne CURREAUX. Radioscopie des entraineurs de natation.....	p 87
Erwan DELHAYE, Guillaume NICOLAS et Nicolas BIDEAU. Apport des centrales inertielles pour l'estimation de la cinématique articulaire en natation : enjeux actuels et perspectives.....	p 89
Raphael LECAM et Adrien GUILLORET. Enseigner la natation par des problèmes.....	p 91
Guillaume PAYA. Améliorer ses performances en natation par la musculation. Exemple d'un cycle CP5 en EPS.....	p 93
David ROSTIAUD, Hanan BERHIL et Raphael MASSOT. L'enseignement de la natation à Mayotte : contraintes et adaptations pédagogiques.....	p 95

Communications

LE PARTAGE DES EAUX : LES MNS EN QUETE DE TERRITOIRE(S)

Camporelli Fabien
CLERSE-UMR 8019 CNRS - UNIVERSITE DE LILLE

Mots clés : Groupe professionnel, territoire, ordre négocié, autonomie.

INTRODUCTION

« Le MNS est à la fois celui qui retire de l'eau l'imprudent non-nageur et y plonge l'apprenti-nageur » (Catteau, 2017). Ces professionnels fondent leur existence sur le risque légal de la noyade, en sachant que le meilleur moyen pour l'éviter reste encore de savoir nager. En titrant « La France, ce pays qui ne sait pas nager », 'L'Express' (2018) rappelle qu'un français sur six ne sait pas nager alors que l'enseignement de la natation est « une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive » (2017).

J. Gusfield (2009) montre que toutes les sociétés sont traversées de problèmes qui d'acceptables à un moment donné accèdent au statut d'inacceptables avec le temps. Ce changement est lié à la signification que donnent les acteurs à un problème, ici la noyade, et ce qu'en font les autorités ou d'autres acteurs moins consacrés. « Apprenez à nager » représente la réplique considérée comme la plus fiable pour éviter le pire par le truchement d'une relation viagère entre le « propriétaire » (*ibid*) du problème public de la noyade, l'État, et son locataire, le mouvement sportif. Mais le partage ne s'arrête pas là. A la dualité de la réponse pour prévenir la noyade s'ajoute le duo des intervenants professionnels relevant de l'équipe pédagogique en charge du « savoir nager » scolaire. Parce que « l'enseignement de la natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé, l'enseignant peut être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles » (Circulaire 2017). Cette association entre le professeur des écoles (PE), légitimé par son statut mais pas forcément qualifié pour la tâche, et le MNS, professionnel qualifié mais illégitime en tant que responsable de l'équipe pédagogique, semble inédite dans une situation de travail qui prend de ce fait des reflets agonistiques. Dans une perspective interactionniste « à qui l'on doit les concepts de segments et de segmentations » (Bucher & Strauss, 1961), observer la cohabitation d'un groupe comme les MNS avec celui des PE, dans le cadre de pratiques collaboratives, peut être révélateur des stratégies que le premier nommé mobilise pour infléchir le cours de ses dynamiques professionnelles.

METHODOLOGIE

L'investigation de la « géographie professionnelle » (Paillet, 2009) du MNS repose sur cinq techniques d'enquête, dont deux ont ici servi à déboucher sur quelques enseignements. Il s'agit d'abord de l'analyse de vingt-quatre textes législatifs relatifs à la surveillance et à l'enseignement de la natation depuis 1951 (date de création du titre officiel de MNS) pour identifier les points de rupture qui limitent progressivement l'autonomie institutionnelle des MNS. Ensuite, la conduite d'entretiens auprès de quarante-cinq professionnels nous donne l'occasion d'approcher la régulation en cours lors du partage hétérogène des tâches entre ces différents acteurs. Guidé par le logiciel Atlas.ti (version 8.3.1), la 'théorisation ancrée' (Glaser et Strauss, 2010) nous aide à produire des énoncés théoriques à la lumière de données empiriques significatives, soit repérer les logiques interactives de concurrence et de collaboration en acte chez les MNS.

RESULTATS

L'analyse des textes montre le bornage flou des territoires, contributif d'une segmentation en marche. A compter de 1951, les MNS sont officiellement les « maîtres » du savoir nager au cœur d'une « natation minimale à l'ombre du sport » (Auvray, 2009). Les

circulaires de 1965 activent des normes d'organisation de l'enseignement de la natation qui placent le MNS au rang de « collaborateur ». Celle de 1987 enfonce le clou en installant l'instituteur au cœur du dispositif, en soumettant les MNS à la condition de l'« agrément » et en introduisant un nouveau concurrent, l'intervenant bénévole. Une troisième rupture opère à travers la circulaire de 2004. Celle-ci multiplie les possibilités d'assister le PE, aussi bien par des bénévoles que par des professionnels qualifiés (la gamme de diplômes conférant le titre de MNS ne cesse de croître), ou non (le statut d'agents publics suffit). Le dernier acte (circulaire de 2017) remplace la procédure d'agrément par une mention technocratique. « Est réputé agréé » l'intervenant professionnel possédant une carte professionnelle ou un fonctionnaire agissant dans l'exercice de ses missions. L'analyse des entretiens permet de mieux saisir la coopération « fabriquée » entre MNS et PE. Le travail collaboratif en mode projet s'installe progressivement sur un axe polarisé entre d'un côté, une collaboration *acceptable* autour de *territoire éprouvé*, lié à l'idée que le MNS se fait de son métier et pour lequel il estime avoir la légitimité d'agir. A l'autre extrémité, une *collaboration factice* s'établit autour d'un *territoire concédé*, celui désigné par l'Éducation Nationale pour faire occuper un rôle subalterne aux MNS. Dans le premier cas, elle fait apparaître un travail négocié sur la base de relations *opportunes* : devancer l'institution pour inverser les rôles (projet pédagogique anticipé par les MNS). Ou de *confiance* : le MNS n'hésite pas à entreprendre des fonctions d'aides et de conseils pour des PE demandeurs. Dans le second cas, la collaboration peut s'avérer *conflictuelle*. L'autorité du PE peut être contestée par des usages critiquables du MNS (approche ritualisée, application d'enseignement dirigé nécessitant moins de préparation, ...). Le travail est parfois partagé sur la base de relations antithétiques opposant un PE porteur d'attentes et un MNS bricoleur de solutions, ou repose sur des usages plutôt que sur des principes (absolutisme du groupe homogène, surexploitation de l'évaluation, ...). Cette réalité montre toute l'activité d'aller-retours entre l'institution scolaire et les MNS pour « réduire le travail du groupe concurrent à une version incomplète du sien » (Avril, Cartier, Serre, 2010). Sur ces entrefaites, les entretiens laissent en plus entrevoir toute la complexité de la dimension politique et socio-économique du rapport au « savoir nager » selon les territoires.

DISCUSSION

La quête de territoire(s) chez les MNS peut être schématisée sur deux axes perpendiculaires. L'un, horizontal, appelé « les territoires partagés » a trait aux manières d'agir des acteurs de terrains (MNS et PE) pour traiter des situations de tensions dans un espace professionnel, soit sur un mode de défense des intérêts du groupe (*compétition*), ou au contraire sur un mode de résolution collectif des problèmes de l'enseignement (*échanges*) faisant fi, ou presque, des injonctions normatives de la hiérarchie. L'autre, vertical, concerne les marges de manœuvres laissées aux agents et à leurs interactions, entre application de l'ordre scolaire (le « savoir nager » en règle-s) et mise en commun contextualisée de pratiques professionnelles (le « savoir nager » en débat-s).

REFERENCES

1. ABBOTT, A. (2003). Écologies liées : à propos du système des professions. Dans : *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme. Paris, France, p. 32-50.
2. GUSFIELD, J. (2009). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Economica, p. 10-49.
3. STRAUSS, A. (1992). La dynamique des professions. Dans : *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : L'Harmattan, p. 10.